



À inclure à titre de médicament à la section O1 du RAI-MDS 2.0	Ne pas inclure à titre de médicament à la section O1 du RAI-MDS 2.0
• Tous les médicaments sur ordonnance et en vente libre différents, pris au cours des sept derniers jours (PAS le nombre de doses) • Les médicaments administrés par toutes les voies • Toutes les doses réellement reçues, soit les doses quotidiennes, administrées au besoin ou immédiatement (STAT) • Les médicaments faisant l'objet d'une autoadministration • Tous les médicaments administrés hors de l'établissement • Les préparations topiques, les vitamines, les gouttes ophtalmiques, les onguents, les timbres, les crèmes utilisées pour le traitement des plaies et les produits de phytothérapie • Les lavements (Fleet), les suppositoires, l'huile minérale et les purgatifs (GoLyteLy, Citro-Mag) • Tous les médicaments ajoutés aux systèmes de perfusion intraveineuse, de NPT et de distributeur de médicaments électronique portatif (comme le chlorure de potassium) • Les doses thérapeutiques d'héparine • Les médicaments à action prolongée prescrits dans le cadre d'un traitement d'entretien (comme des antipsychotiques, de la vitamine B12 et des agents chimiothérapeutiques), administrés en dehors de la période d'observation de sept jours • Les vaccins et les antigènes	• Les médicaments prescrits, mais non administrés au cours des sept derniers jours (à l'exception des médicaments à action prolongée) • Les suppléments nutritifs (comme Ensure, Boost, Sustacal et Resource 2.0) • Les solutions de NPT, les solutions intraveineuses • Les médicaments équivalents, mais désignés par des noms de marque différents • L'oxygène, l'alcool • L'héparine utilisée comme solution de rinçage pour garder la veine ouverte • Les préparations topiques utilisées comme soins préventifs de la peau (notamment les hydratants, les produits formant une barrière contre l'humidité et les antiseptiques) • Les pansements médicamenteux